

**COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
C.E.R.**

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026
PROJETS DE RESOLUTIONS**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels font apparaître un bénéfice de 438.912,03 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code de commerce, approuve les mentions y figurant.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice net de 438.912,03 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	438.912, 03 €
------------------------	---------------

Affecté en totalité en compte report à nouveau dont le montant débiteur de (449.301,55) € est ramené à un montant débiteur de (10.389,52) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale prend acte que seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

L'Assemblée Générale prend également acte, conformément au Code de commerce, de ce que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en euros pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2024 (179.200 ACTIONS)	31/12/2023 (179.200 ACTIONS)	31/12/2022 (179.200 ACTIONS)
Dividende par action	0 €	1.51 €	6.12 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte que Madame Céline DUBUY a été cooptée le 10 avril 2026 par décision du Conseil d'Administration en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Audrey HIPPERT, décide de ratifier expressément ladite cooptation.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président-Directeur Général et/ou au Journal Spécial des Sociétés, 10, boulevard Hausmann, 75009 PARIS et/ou au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.